

Note RGPD — Google Workspace for Education

Lycée du Pays de Bray — Site de Neufchâtel-en-Bray · Information aux familles · Année scolaire 2026 / 2027

Document d'information à conserver par la famille. Aucun formulaire n'est à remplir ni à retourner : cette note figure parmi les documents du dossier d'inscription, et votre signature du dossier vaut attestation d'information.

Madame, Monsieur, le **Lycée du Pays de Bray** met à la disposition de chaque élève un **compte Google Workspace for Education** (anciennement « G Suite »), au sein du domaine **@lyceedupaysdebray.fr**. Ce compte sert d'identité numérique de l'élève : il permet de se connecter à l'intranet du lycée et d'utiliser les outils pédagogiques de Google. La présente note vous informe, conformément à l'article 13 du Règlement général sur la protection des données (RGPD), du traitement des données personnelles de votre enfant.

1. Qui est responsable du traitement ?

Établissement	Lycée du Pays de Bray
Adresse	Lycée du Pays de Bray — BP 47 – Boulevard Gustave Eiffel, 76270 Neufchâtel-en-Bray
Représentant légal	M. Frédéric Foiry, chef d'établissement (code de l'éducation, art. R. 421-2)
Délégué à la Protection des Données (DPO)	DPO mutualisé — DRAAF Normandie · dpd-ea.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr
Contact technique (intranet)	service.informatique@lyceedupaysdebray.fr

2. Qu'est-ce que Google Workspace for Education ?

Suite d'outils numériques fournie par Google aux établissements scolaires. Les comptes sont gérés par l'établissement et **réservés à un usage pédagogique**. Conformément à l'engagement de Google : **aucune publicité** n'est diffusée dans les services principaux, et **aucune donnée personnelle** collectée dans ces services n'est utilisée à des fins publicitaires.

3. Quels services sont concernés ?

Services principaux (*cadre pédagogique, sans publicité*) — l'ensemble des services principaux de Google Workspace for Education activés par défaut : Gmail, Google Agenda, Google Drive et l'éditeur de documents (Docs, Sheets, Slides, Forms), Google Meet, Google Chat, Google Classroom, Google Groupes, Google Keep, Google Tasks.

Services supplémentaires (*services grand public — YouTube, Google Maps, Google Photos...*) : **aucun n'est spécifiquement activé pour les comptes élèves** (configuration par défaut). Si cela venait à changer, vous en seriez informé(e) et pourriez vous y **opposer à tout moment** pour votre enfant (voir § 8), **sans conséquence sur sa scolarité**.

4. Quelles données, pour quelles finalités, sur quelle base légale ?

Données traitées	Finalité	Base légale
Nom, prénom, identifiant et adresse @lyceedupaysdebray.fr, photo de profil	Identité numérique de l'élève, connexion à l'intranet et aux outils Google	Mission de service public (RGPD art. 6.1.e)
Contenus créés par l'élève (mails, documents, fichiers Drive, événements d'agenda)	Activités pédagogiques et communication scolaire	Mission de service public (art. 6.1.e)
Données techniques de connexion (journaux, jetons d'accès chiffrés)	Sécurité et bon fonctionnement du service (RGPD art. 32)	Mission de service public / obligation légale
Usage des services supplémentaires (si activés)	Selon le service concerné	Mission de service public (art. 6.1.e), avec droit d'opposition (§ 8)

5. Qui reçoit ces données ? Transferts hors Union européenne

- **Google** est le fournisseur, contracté auprès de **Google Ireland Limited** (UE). Certains traitements impliquent un transfert vers **Google aux États-Unis**, encadré par le **Data Privacy Framework UE-US** (décision d'adéquation de la Commission européenne du 10 juillet 2023).
- Les données ne sont **ni vendues, ni cédées à des tiers** à des fins commerciales.
- L'intranet du lycée est hébergé par **OVH** (France, Union européenne).

6. Combien de temps les données sont-elles conservées ?

Donnée	Durée
Compte Google Workspace de l'élève	Pendant toute la scolarité, puis suppression du compte dans un délai de 6 mois après le départ de l'élève
Jetons d'accès techniques	Révoqués automatiquement après 180 jours d'inactivité
Journaux d'audit de l'intranet	365 jours

7. Comment les données sont-elles protégées ?

Connexion chiffrée (HTTPS), chiffrement au repos des données sensibles, authentification déléguée à Google (aucun mot de passe stocké par l'intranet), accès limité au besoin d'en connaître, journalisation des actions sensibles. Le détail figure dans les mesures techniques et organisationnelles (MTO) tenues par l'établissement.

8. Quels sont vos droits ?

Votre enfant — et vous-même en tant que titulaire de l'autorité parentale — disposez des droits d'**accès**, de **rectification**, d'**effacement**, de **limitation**, d'**opposition** et de **portabilité** (RGPD art. 15 à 22), à exercer **auprès du DPO** (coordonnées au § 1) ; réponse sous un mois maximum. Vous pouvez en particulier, à tout moment et par simple courrier ou courriel au secrétariat ou au DPO, vous **opposer à l'utilisation des services supplémentaires** (§ 3) par votre enfant et en demander la désactivation, **sans que cela remette en cause sa scolarité**. En cas de désaccord, vous pouvez saisir la **CNIL** (3 place de Fontenoy, 75007 Paris — cnil.fr).

9. Cas des élèves mineurs

Pour un élève **mineur**, l'information ci-dessus est portée au(x) **titulaire(s) de l'autorité parentale**, qui exerce(nt) en son nom les droits décrits au § 8 (dont le **droit d'opposition**). En France, l'âge du consentement numérique autonome est fixé à **15 ans** (RGPD art. 8, loi Informatique et Libertés).